



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.412.40

Notification
aux États parties à la Convention relative à
la protection du Rhin contre la pollution par les chlorures,
conclue à Bonn le 3 décembre 1976

PROTOCOLE ADDITIONNEL

Ratification par la Suisse

Le 25 février 1993, la Confédération suisse a ratifié le Protocole additionnel à la Convention, conclu à Bruxelles le 25 septembre 1991.

Le Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

La présente notification est faite par le Gouvernement suisse en sa qualité de dépositaire du Protocole.

Berne, le 16 décembre 1993

